

Séance du 7 septembre 2020.

Présents : Mme et MM. DEFAUX Julien, Echevin délégué-Président ;
DAVIN Christophe et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins ;
LEJEUNE Janique, Présidente du C.P.A.S.
PIRSON Luc, Directeur général.

Excusés : Mmes et M. MULLENS Corine, Bourgmestre f.f. ;
MERTZ Louise et HERMAN Yvon, Echevins.

Délibération n° 1538/2020.

PERMIS D'URBANISME – [REDACTED] – RUE DE CIERGNON, 35 – 5580 BRIQUEMONT
- PLACEMENT DE 60 PANNEAUX SOLAIRES - VERIFICATION D'IMPLANTATION.

Le Collège Communal ;

Vu le permis d'urbanisme n° 45/2020 délivré le 30 juillet 2020 pour un bien sis à Rochefort, cadastré division 10 section B, n° 191H ;

Vu le procès-verbal d'indication de l'implantation d'une construction, établi par Monsieur Jean-Marc DUMONT, Employé d'administration, en date du 27 août 2020 ;

Vu l'article D.IV.72, du Code du Développement territorial,

A L'UNANIMITE :

CONSTATE que l'implantation prévue correspond avec celle prévue au permis et considère que les travaux peuvent démarrer dans le respect des conditions du permis ;

Il est rappelé au demandeur que cette indication d'implantation par la commune ne décharge d'aucune manière les édificateurs de leurs responsabilités à l'égard du maître de l'ouvrage ou des tiers, la commune étant uniquement chargée de procéder à une indication de nature à ce que l'implantation soit conforme au permis délivré.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

Le Président,
(s) J. DEFAUX.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 8 septembre 2020.

Le Directeur général,

La Bourgmestre f.f.,

L. PIRSON.



C. MULLENS.

IMPLANTATION D'UNE CONSTRUCTION PROCES-VERBAL D'INDICATION

L'an 2020, le vingt-septième jour du mois d'août, à 11 heures 45,

Vu l'article D.IV.72, du Code du Développement territorial,

Nous soussignés, Jean-Marc DUMONT, employé d'administration, délégué du Collège Communal de la Ville de ROCHEFORT par délibération du 06 mars 2006, suite à la demande introduite par Madame Nadine VAN HOOYDONCK, domiciliée Rue de Ciergnon, 35 - 5580 ROCHEFORT, en vue de procéder à l'indication de l'implantation relative au permis d'urbanisme suivant : Placement de 60 panneaux solaires, Rue de Ciergnon, 35 - 5580 Rochefort délivré en date du 30/07/2020.

Attendu que:

- Les limites du terrain ont été matérialisées: éléments de repérages fixes, clôtures, arbres ;
- Des chaises ou piquets de références ont été implantés de façon à matérialiser les angles de la construction;
- Un point de repère de nivellement n'a pas été établi;
- Deux points de repères fixes en limite de terrain ont été placés maison existante, voirie ;
- L'indication sur place de l'implantation a pu être réalisée.

L'implantation ainsi matérialisée est conforme au plan d'implantation du permis d'urbanisme.

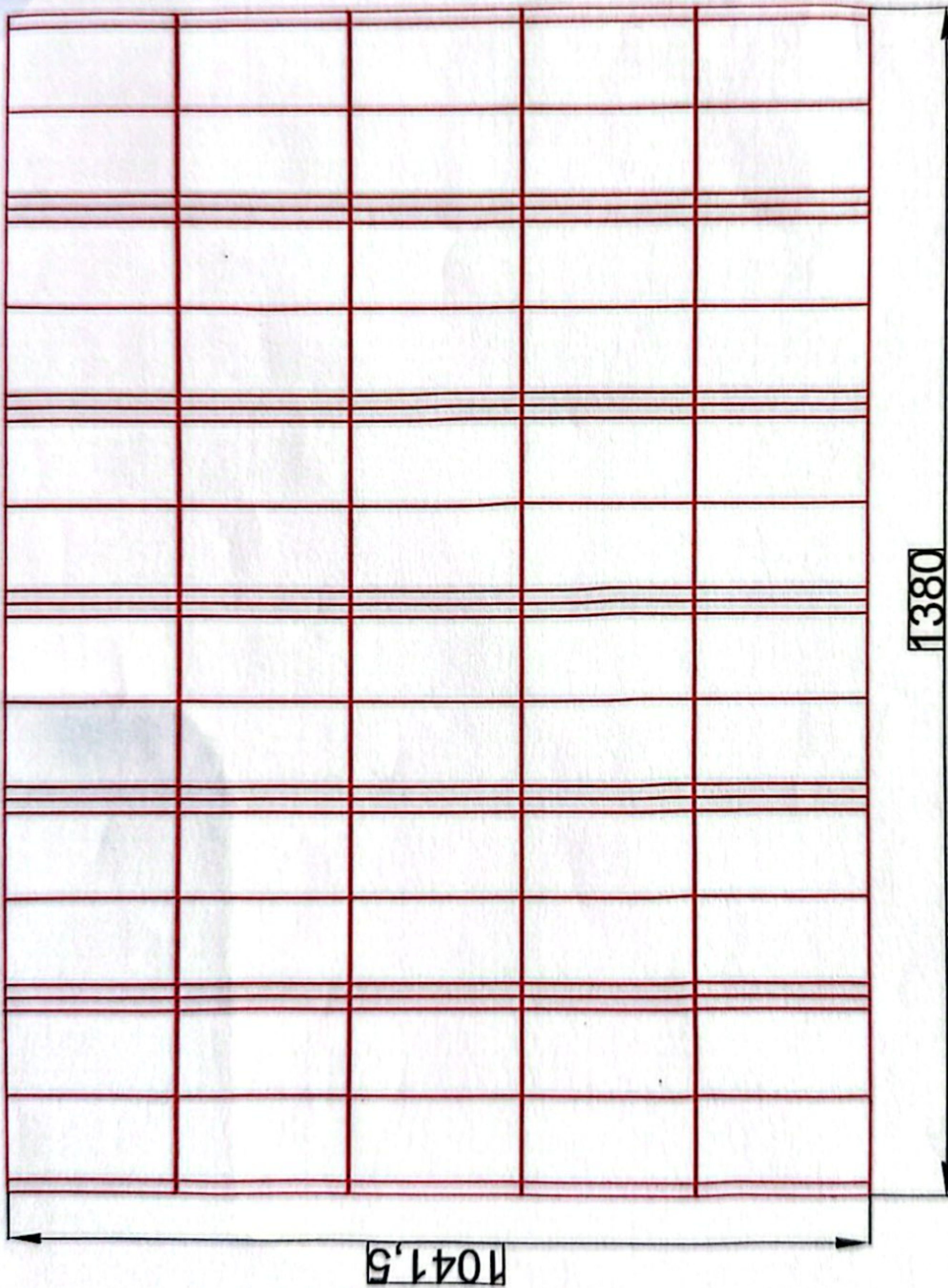
Est joint à ce procès-verbal le plan du levé des chaises et repères daté du 27/08/2020, dressé par géomètre - architecte - entrepreneur, signé par le demandeur, le maître d'œuvre et/ou l'entrepreneur.

Fait à Rochefort

Le délégué du Collège:



West



Oost

GEGEVENS:
klant :Alain Raman

Type paneel: Sunpower 405 WP

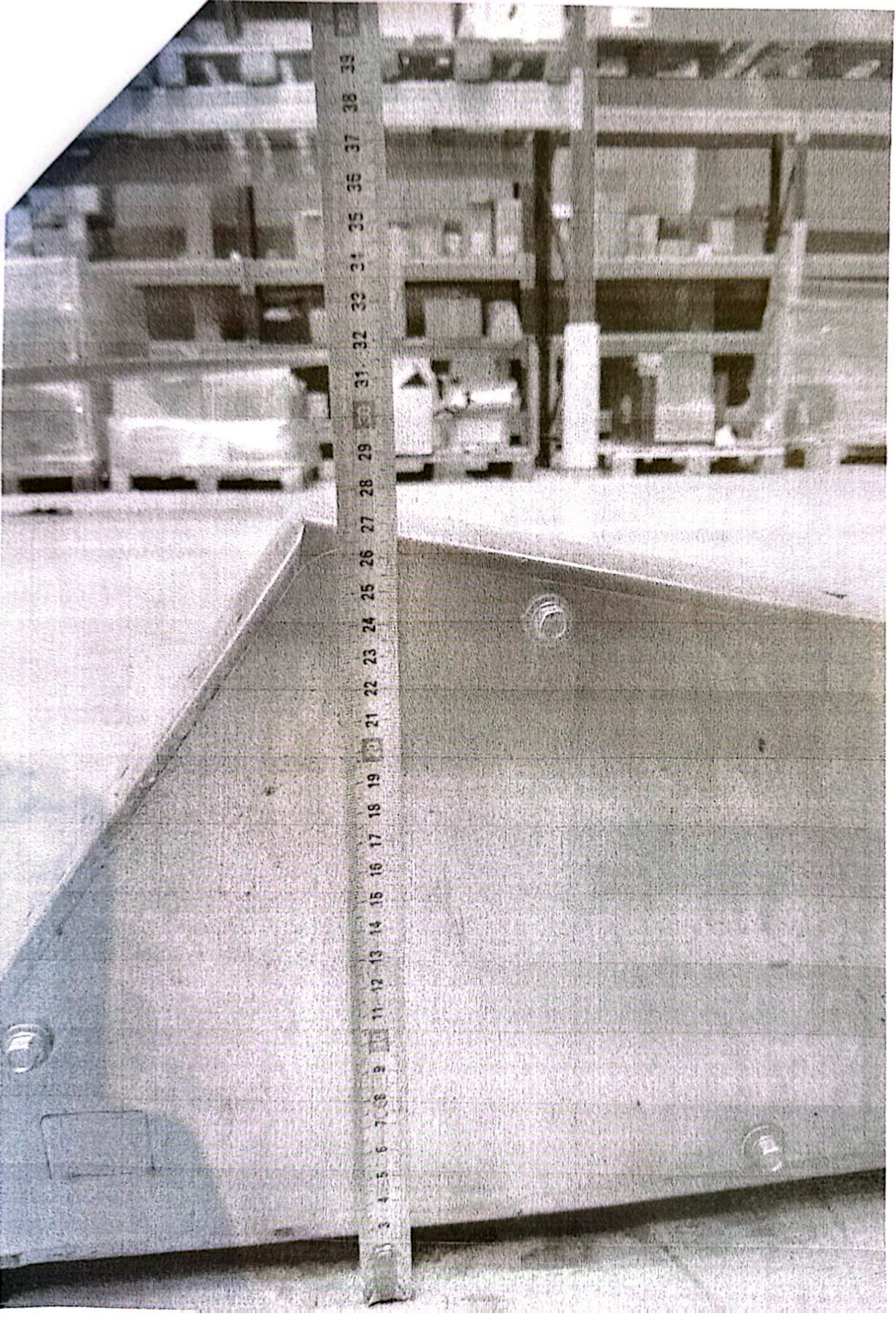
Afmeting zonnepaneel:
206.7 cm X 99.8 cm X 4 cm

350m

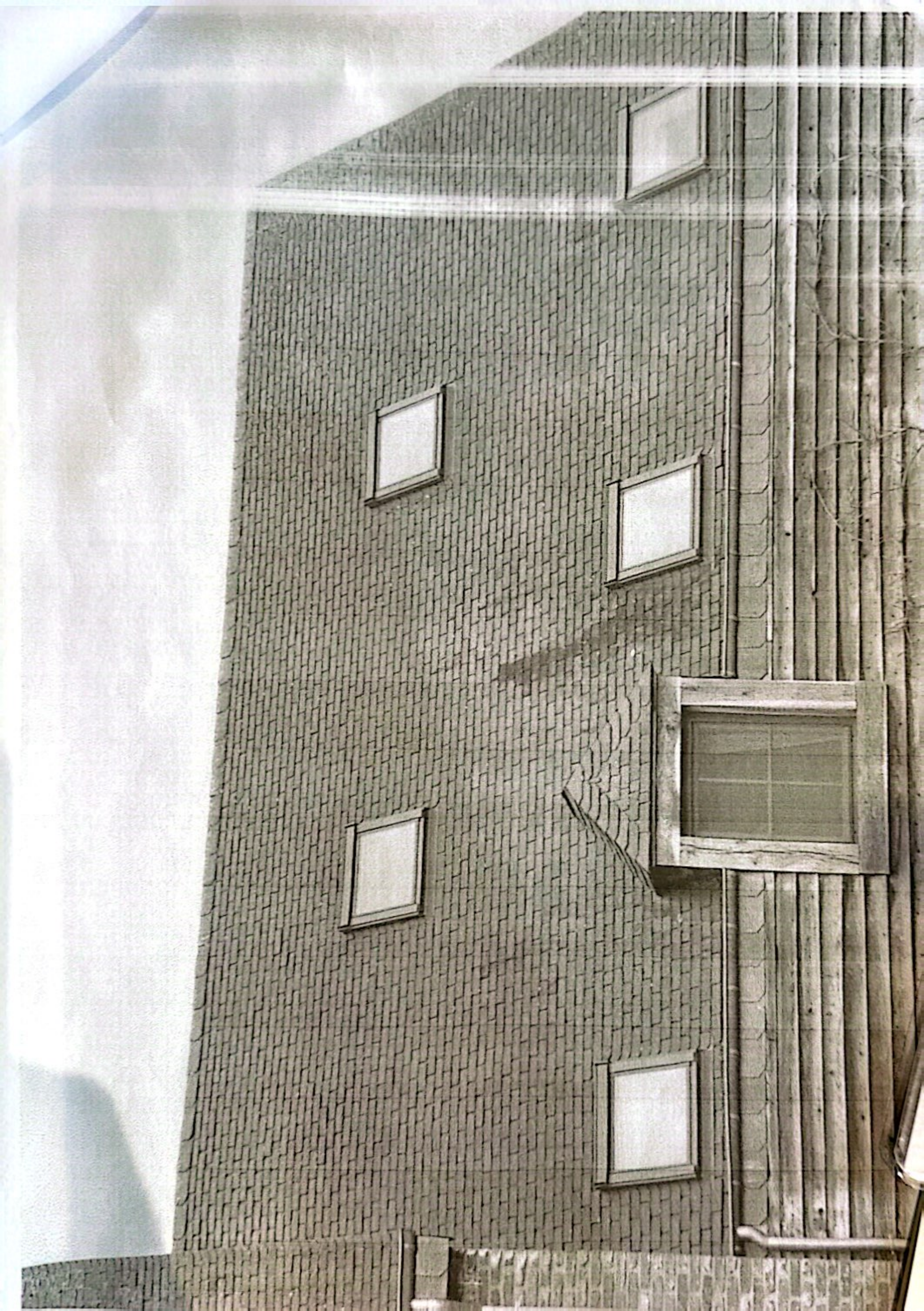


Omschrijving								
Net	P omv.	Aantal	wp/paneel	Wattpiek	kwh/jaar	prijs/WP	Dak	HW
3X400V+N	10000	61	405	24705	18528,75	0,887	Plat dak	Nee
405 WP Sunpower P19 series								
<p>Panelen met ontkoppeldiode (voor schaduw) MC4 connectie IP65 , EG conformiteitsverklaring info en garanties volgens datasheets</p> <ul style="list-style-type: none"> -Omvormers SMA -Afzekering met automaat -Inox montage, alu profiel. -Plaatsen en aansluiten + opstart alles conform wettelijke eisen Vlaamse regering -Keuring 								

panneaux 1.00m x 1.66m de couleur noir



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39





③

panneaux solaires

②

Trajet du câble

①

armoire électrique

19.60m

35m

40m

N
S
W
E

Google